



**Programme  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Diffusion sans restriction  
2 septembre 2005

Version originale en anglais



---

Septième réunion des Parties Contractantes  
à la Convention pour la Protection, la Gestion et  
la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières  
de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre  
Libreville, les 22 et 23 mars 2005

**Rapport de la 7ème Réunion des Parties Contractantes à la  
Convention pour la Coopération et la Mise en Valeur du Milieu  
Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et  
du Centre \***

## Table des matières

Introduction .....	4
I. Réunion du Groupe d'Experts	
A. Ouverture de la réunion .....	4
B. Questions organisationnelles .....	5
1. Election du bureau de la réunion .....	5
2. Adoption de l'ordre du jour .....	5
3. Organisation des travaux .....	5
C. Etat d'avancement des projets et des problèmes traitant de la Convention d'Abidjan .....	6
1. Exposé de la contribution du Gabon aux objectifs de la Convention d'Abidjan ..	6
2. Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières des pays de la Convention d'Abidjan .....	7
3. Rapport sur l'état du grand écosystème marin du Courant de Benguela .....	7
4. Rapport sur l'état du grand écosystème marin du Courant du Golfe de Guinée....	7
5. Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières du grand écosystème marin du Courant des Canaries.....	8
6. Programme Régional de Conservation des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) : Rapport sur les objectifs, les problèmes soulevés, les difficultés rencontrées, les avantages et la coopération entre les six pays membres (de la Mauritanie à la Guinée) .....	9
7. Exposé sur le Programme Mondial des Espèces Envahissantes.....	9
8. Présentation du Programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice 2005-2007 .....	10
D. Adoption des décisions du Groupe d'Experts .....	10
II. Réunion des Chefs de délégation .....	10
A. Ouverture de la réunion .....	10
B. Election du bureau de la réunion .....	12
C. Adoption de l'ordre du jour .....	12
D. Rapport du Directeur Executif du PNUE .....	12
1. Rapport d'activités présenté par le Directeur Exécutif du PNUE .....	12
2. Lecture des attributions des Coordinateurs de la Convention d'Abidjan....	12
3. Présentation du programme de travail de la Convention d'Abidjan .....	12
4. Rapport financier.....	12
E. Interventions des représentants des parties contractantes et des observateurs .....	13
F. Adoption des décisions.....	15

G.	Lieu de réunion de la huitième session.....	15
H.	Diverses questions non inscrites à l'ordre du jour de manière spécifique .....	15
I.	Clôture de la réunion .....	15

#### Annexes

I.	Liste de présence .....	20
II.	Exposés présentés lors de la réunion du Groupe d'Experts.....	23
	1. Côte d'Ivoire.....	23
	2. Gabon.....	24
III.	Ordre du jour de la septième réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan...	26
	1. Réunion du Groupe d'Experts.....	26
	2. Réunion des Chefs de délégation.....	27
IV.	Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières des pays de la Convention d'Abidjan	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
V.	Programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice 2005-2007.....	33
VI.	Allocutions des différents chefs de délégation lors de la réunion .....	45
	1. PNUE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	2. Côte d'Ivoire .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	3. Gabon: Allocution d'ouverture .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	4. Afrique du Sud .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	5. Sénégal.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	6. République Démocratique du Congo .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	7. Gabon .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	8. Cameroun.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	9. Ghana .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	10. Bénin .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	11. Togo .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	12. Nigeria .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	13. Guinée .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	14. Gambie.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	15. Motion de remerciements.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	16. Gabon: Allocution de clôture .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VII.	Rapport du Directeur Exécutif du PNUE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
VIII.	Attribution des coordinateurs de la Convention d'Abidjan .....	77
IX.	Décisions de la septième réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) .....	77

## Introduction

1. La septième réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Coopération en matière de Protection et de Mise en valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) s'est tenue à l'Hôtel Intercontinental de Libreville (Gabon) les mardi 22 et mercredi 23 mars 2005. La réunion comportait deux séances séparées, la séance du Groupe d'Experts tenue le 22 mars et celle des Chefs de délégation dont les travaux ont eu lieu le 23 mars. La Convention d'Abidjan et son Protocole Relatif à la Lutte contre la Pollution en cas de Situation Critique (dénommé Protocole relatif aux cas de situation critique) constituent le volet juridique du Plan d'action des Pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. La Convention énonce, sur le plan juridique, l'engagement des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (cet ensemble régional va désormais de la Mauritanie à l'Afrique du Sud) à oeuvrer, de manière individuelle et collective, à la recherche des solutions des problèmes généraux qui traitent du milieu marin et des zones côtières. Le Protocole relatif aux situations critiques a été élaboré en vue de lutter contre la pollution marine et d'y apporter des solutions concrètes appropriées.

2. L'adoption de la Convention d'Abidjan par les pays de la Région date de 1981, alors que son entrée en vigueur, remonte au 5 août 1984. L'application du Plan d'action de la Convention et de son Protocole correspondant a connu des lenteurs regrettables et un décalage déplorable qui s'expliquent par le défaut de ressources financières et l'irrégularité des versements des cotisations au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention. Le lancement, au courant des années 2003 et 2004 de la campagne de Mme Angèle Gnansoa, Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire qui assurait alors, à la fois la présidence du Bureau de la Convention et des assises de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes, a permis de raviver l'intérêt et l'engagement des Parties Contractantes.

3. Le Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), avait, lors de sa 21<sup>ème</sup> (vingt et unième) session tenue à Nairobi du 5 au 9 février 2001, adopté deux décisions préconisant l'incorporation, dans le cadre juridique, des dispositions favorables au renforcement de la Convention d'Abidjan, à savoir: la décision 21/15 sur l'appui en faveur de l'Afrique et la décision 21/28 sur le perfectionnement et le renforcement des programmes des mers régionales : la stimulation des initiatives visant à instaurer des partenariats et établir des relations avec les accords multilatéraux sur l'environnement.

## I. REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

### II. A. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion du Groupe d'Experts a été ouverte le mardi 22 mars 2005, à 10 heures précises, par M. Elik Adler, Coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE, Mme Gnansoa et M. Emile Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Gabon.

5. La réunion du Groupe d'Experts avait connu une participation de plus de 68 délégués parmi lesquels les représentants des 14 pays signataires de la Convention. La liste des participants aux travaux figure en Annexe I du présent document (leurs noms sont suivis des initiales R E/Réunion d'Experts).

6. Dans son allocution d'ouverture, M. Adler a, pour le compte du Dr. Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, souhaité la bienvenue aux délégués et leur a adressé ses sincères remerciements pour avoir accepté d'honorer de leur présence l'invitation relative à leur participation à la réunion. Après avoir reconnu au passage l'importance de la coordination des activités entre la Convention d'Abidjan et le NEPAD, il a rappelé que le programme de travail retenu par la Convention d'Abidjan pour la période 2005-2007 était ambitieux et que

l'application efficace dudit programme de travail dans des conditions en mesure de garantir son succès nécessitait une volonté politique certaine, ainsi que le paiement, par les Etats membres, des contributions annoncées à la Convention.

7. Mme.Gnonsoa a exprimé sa profonde gratitude à tous les participants à la réunion et au gouvernement de la République du Gabon, pays hôte de la septième réunion des Parties Contractantes. Elle a également exprimé sa reconnaissance au Directeur Exécutif du PNUE pour les initiatives prises en faveur du renforcement du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, et à l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) pour l'aide financière allouée à la Convention.

8. Après avoir rappelé, l'engagement pris en faveur de la Convention d'Abidjan, en octobre 2004 à Dakar, par les Etats membres, lors de la Conférence ministérielle sur la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources indispensables pour l'application du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement, elle a rappelé que le rôle assigné à la Convention d'Abidjan est de servir de plate-forme régionale de gestion intégrée des ressources marines et côtières. Elle a appelé l'attention de l'assistance sur l'importance que revêtent le renforcement de ce mécanisme de coordination et l'adoption des mesures visant à assurer le paiement, par les Etats membres, des cotisations convenues ainsi que la ratification de la Convention par l'ensemble des Etats signataires. L'intégralité de l'intervention de Mme Gnonsoa figure en Annexe II du présent rapport.

9. Prenant la parole à son tour, M. Doumba a, pour le compte de Son Excellence Omar Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon, exprimé sa reconnaissance aux institutions partenaires de la Convention d'avoir choisi le Gabon comme pays organisateur de la réunion et a souhaité, aux délégués présents, la bienvenue à Libreville.

10. Il a insisté à nouveau sur le rôle déterminant de la Convention d'Abidjan dans le cadre de la gestion du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest, et sur la nécessité de coordonner les activités de la Convention avec celles énoncées dans le Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement. Au terme de l'évocation des principaux points de l'ordre du jour de la réunion et après avoir souhaité le plein succès aux délégués lors de la conduite des travaux, le représentant personnel du Chef de l'Etat a déclaré ouverte la réunion du Groupe d'Experts. Le texte de l'intervention de M. Doumba est reproduit dans la deuxième partie de l'Annexe II du présent rapport.

## **B. Questions organisationnelles**

### **1. Election du Bureau de la réunion**

11. A la suite de la proposition avancée par un représentant du Secrétariat d'étendre au Bureau de la 6<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes la responsabilité de la coordination de la réunion du groupe d'Experts, il a été convenu de désigner, à la Présidence du Bureau de la réunion, le Représentant de la Côte d'Ivoire qui sera assisté par deux rapporteurs, les représentants du Gabon et du Cameroun. Le représentant du Gabon a été prié d'accepter de coprésider les assises. Lors de la séance d'ouverture, la Côte d'Ivoire était représentée par Mme Gnonsoa et M. Niagne Martin Dibi, le Gabon par M. Rodrigue Abourou Otego et le Cameroun par M. Victor Nkwanyuo Mbai.

### **2. Adoption de l'Ordre du Jour**

12. Le projet d'ordre du jour n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/1) a été adopté après insertion de quelques amendements. L'ordre du jour définitif qui a été retenu figure dans la section 1 de l'Annexe III du Présent rapport.

### **3. Organisation des travaux**

13. Le Comité de rédaction chargé de formuler la mouture des décisions n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/4) à soumettre aux chefs de délégation a été constitué des Experts du Cameroun, du Gabon, du Nigeria du Sénégal et de l'Afrique du Sud.

## C. Etats d'avancement des projets et des questions touchant la Convention d'Abidjan

### 1. Présentation on the contribution of Gabon to the objectives of the Abidjan Convention

14. Mme Evelyne Solange Ndloulou Loubamono, Coordinatrice nationale des activités de la Convention d'Abidjan pour le Gabon a présenté aux participants les travaux effectués par l'équipe du Gabon dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Convention. Elle a fait la description de l'état actuel du milieu marin et des zones côtières du Gabon et a attiré l'attention des délégués sur les autres Conventions ratifiées par le Gabon ainsi que sur les retombées concrètes que le Gabon espère tirer des avantages du développement durable de ses zones côtières.

15. Après avoir brossé en quelques mots les politiques adoptées par le Gabon en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières, ainsi que les textes réglementaires et les institutions en vigueur au Gabon, elle a décrit quelques projets en relation avec cet environnement, tout en insistant particulièrement sur certaines des activités directement associées à la Convention, y compris les travaux de l'Observatoire Côtier sur l'acquisition des données sur la pollution ; les travaux du Centre National des Données et Informations Géographiques sur la mise sur pied d'un atlas sur la vulnérabilité du cadre naturel des côtes gabonaises ; le projet relatif au Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée ; le Programme d'Assainissement des Bassins Hydrographiques ; l'Inventaire de la Faune et de la Flore des Parcs Marins ; et le Programme de Conservation et de Recherche sur les Cétacés.

16. La Coordinatrice des activités de la Convention d'Abidjan au Gabon a rappelé les difficultés auxquelles elle est confrontée en matière des dispositions relatives à la protection du milieu marin et des zones côtières du Gabon et a attiré l'attention sur les problèmes de coordination des travaux de recherche. Elle a évoqué au passage les noms des partenaires potentiels en mesure de dispenser l'assistance technique aux groupes d'experts. Parmi lesdits partenaires figurent les Organisations françaises et belges d'aide au développement, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'IPIECA (Association de l'Industrie Pétrolière Internationale pour la Conservation de l'Environnement). L'UPEGA (Union des Pétroliers du Gabon), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Elle a par ailleurs proposé certaines initiatives visant à coordonner les activités de la Convention d'Abidjan, au nombre desquelles la validation des expériences relatives à la mise en œuvre des activités des Etats membres, la détermination des priorités régionales au regard de l'application des projets nationaux, la mise sur pied d'une charte de gestion des projets communs et de renforcement des capacités du Secrétariat au niveau des compétences techniques et des ressources financières.

17. Mme. Ndloulou Loubamono a une fois de plus, insisté sur la nécessité de tenir les coordinateurs nationaux de la convention d'Abidjan au courant de toutes les activités, d'actualiser les bases de données des coordinateurs nationaux, d'instaurer des forums d'échange de vues sur les questions touchant la Convention et d'encourager les synergies entre la Convention d'Abidjan et d'autres conventions telles que la Convention pour la Protection, la Gestion et la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi), la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution découlant des délestages des navires (Convention sur la Pollution Marine).

## 2. Rapport sur l'Etat du Milieu Marin et des Zones Côtières des Pays Membres de la Convention d'Abidjan

18. En se fondant sur les rapports publiés par les coordinateurs nationaux du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et du Sénégal, Mme Kaba Nassere, coordinatrice régionale de la Convention d'Abidjan a présenté son rapport de synthèse sur l'état actuel du milieu marin et des zones côtières des pays affiliés à la Convention.

19. Elle a, dans son exposé, décrit le bilan de chaque pays dans le domaine des conventions internationales portant essentiellement sur le milieu marin et les zones côtières, les projets et programmes récents et en cours d'exécution, les insuffisances et les lacunes conjoncturelles. Des mesures concrètes ont été proposées dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Convention d'Abidjan et divers programmes et projets en cours. Le texte de l'intervention de Mme Kaba figure en Annexe IV du présent rapport.

## 3. Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela

20. Mme. Maria de Lourdes Sardinha, Directrice du Centre de Recherches du Grand Ecosystème du Courant de Benguela pour la Biodiversité a évoqué les principaux problèmes transfrontaliers auxquels se trouve confrontée la zone du Courant de Benguela et a fait un tour d'horizon des mécanismes institutionnels, des mesures et des actions convenues, y compris les programmes d'actions stratégiques, et a également procédé à la mise à jour des projets du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela.

21. Parmi les problèmes transfrontaliers auxquels le Grand Ecosystème du courant de Benguela est en butte figurent notamment le déclin de la pêche industrielle, l'état et le rendement incertains de l'écosystème, les structures inappropriées d'évaluation des écosystèmes, la détérioration de la qualité de l'eau, la destruction et le bouleversement des habitats, la disparition de l'intégralité et de la diversité biologiques et la prolifération d'algues nocives.

22. Elle a par ailleurs procédé à l'inventaire des principales activités énoncées dans les Programmes d'action stratégiques au nombre desquelles la mise en place des dispositifs d'alerte précoce, l'acquisition des données de référence sur l'état de l'environnement, l'amélioration des structure de prévision des catastrophes, les recherches sur les mécanismes et les conséquences de la prolifération des algues nocives et des changements climatiques, les bilans et évaluations conjoints, l'harmonisation de la gestion des stocks partagés de poissons, le Code de Conduite de la FAO pour les pratiques rationnelles de pêche, l'inventaire des espèces non exploitées, les politiques régionales de thalassoculture, les mesures de conservation de la pêche, la formation et le renforcement des capacités et la gestion de la pollution. Elle a spécialement attiré l'attention des délégués sur les plans d'action stratégiques en rapport avec les activités minières et de forage.

23. L'exposé sur les activités relatives au Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela a couvert les projets associés à la pollution procédant des activités d'exploitation des fonds marins, aux sources de pollution d'origine tellurique, notamment aux zones protégées et à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de crises. Les principaux partenaires du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela ont été présentés à l'assistance.

24. M. Neville Sweijd, Directeur du Programme Environnemental des Pêches et de la Formation du Benguela (BENEFIT) a présenté l'organisation et les activités de cette institution qui est un centre de recherche maritime au sein duquel sont affiliées des institutions nationales d'Angola, de Namibie et d'Afrique du Sud. Il a décrit le fonctionnement et l'organisation de Benefit et cité en exemple certains des projets en cours.

## 4. Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée

25. M. Chidi Ibe, Directeur Régional du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée a présenté un rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières de la

Région du Courant du Golfe de Guinée. Il a évoqué les besoins, les résultats et les principaux modules du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée, ainsi que quelques projets pilotes qui s'y rattachent.

26. Les principaux problèmes environnementaux transfrontaliers que l'analyse diagnostique transfrontalière du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée a permis de dégager concernent essentiellement la diminution des stocks de poissons et l'exploitation excessive des ressources biologiques, l'incertitude qui pèse sur l'équilibre, la salubrité et le rendement des écosystèmes, du fait des changements importants que connaît le cadre naturel, la détérioration de la qualité de l'eau consécutive aux activités d'origine terrestre et maritime et de la prolifération d'algues nocives, ainsi que la destruction et le bouleversement des habitats. En raison de ce qui précède, les objectifs généraux convenus en matière de développement ont été focalisés sur la régénération des stocks de poissons épuisés, la remise en état des habitats dégradés, la réduction de la pollution d'origine tellurique et maritime, et sur la mise en place d'un organe chargé de l'évaluation et de la gestion des écosystèmes aux fins d'exploitation des ressources biologiques et non biologiques dans une perspective à long terme.

27. Les principaux modules du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée visaient essentiellement à mettre au point les plans d'action stratégiques et à concevoir les mécanismes de financement à long terme indispensables pour l'exécution des projets, à prendre des mesures favorables à la régénération et à la reproduction, dans une perspective à long terme des ressources halieutiques et des ressources biologiques marines épuisées, y compris la thalassoculture, aux fins de planification des modalités de conservation de la diversité biologique et de la réhabilitation des habitats détruits, d'adoption des stratégies de lutte contre l'érosion des régions côtières et contre la pollution d'origine terrestre et maritime, et de perfectionnement de la coordination régionale et de la pérennité des institutions.

28. Certains des projets pilotes du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée étaient des projets régionaux sur l'évolution de la productivité de base et sur leurs implications par rapport à la capacité de charge du système, les mesures prises en matière de surveillance de la pêche au chalut et les évaluations des stocks de poissons, et sur la mise en place des mécanismes communs de gestion de l'information environnementale. Au nombre des projets nationaux cités, il y a la création des zones maritimes protégées au Bénin ; l'introduction à Kribi, au Cameroun, de la gestion intégrée des zones côtières ; l'adoption, en Côte d'Ivoire, des mesures de défense des régions côtières à l'aide des technologies peu coûteuses ; la mise en place, au Ghana, d'un système de gestion de la bourse des déchets ; le dégageant des palmiers *Nypa* et le reboisement de la mangrove au Nigeria ; et la réduction, au Togo, du rejet dans la mer des substances nutritives.

##### **5. Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries**

29. Mme. Marieme Diagne Talla, expert à la Direction de la Pêche maritime du Sénégal a brièvement présenté l'état d'avancement du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries au cours d'un exposé où elle surtout insisté sur la dimension géographique, la structuration et le financement du projet. Parmi les objectifs actuels du projet figurent la meilleure connaissance de l'écosystème par les pays riverains et le perfectionnement de ses procédures de gestion ; la promotion du mécanisme régional ; la formulation d'une analyse diagnostique transfrontalière et l'adoption d'un plan d'action stratégique ; et l'élaboration d'un descriptif du projet. Rappelant les modules du programme, elle a surtout évoqué la conception des projets pilotes permettant d'appliquer le plan d'action stratégique ; le renforcement des structures de gestion ; la mise en place des cadres juridique, politique et réglementaire ; l'analyse de faisabilité ; et la mise en place des mécanismes régionaux de coordination interinstitutionnelle.

30. Le Coordinateur régional du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries, M. Andrew Cook a expliqué le concept du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries ainsi que la démarche scientifique et la stratégie adoptées dans le cadre dudit programme, y compris le mécanisme d'élaboration des analyses diagnostiques transfrontalières et des plans

d'action stratégiques. Parmi les principaux problèmes transfrontaliers auxquels la région pourrait être confrontée figurent les pénuries d'eau douce, la pollution, la transformation des habitats et des communautés, les pratiques de pêche destructrices, et les changements climatiques à l'échelle de la Planète. La région du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries est, à l'heure actuelle, confrontée à divers problèmes préoccupants parmi lesquels : la surexploitation des stocks de poissons, notamment la pêche des espèces de fond ; la transformation des écosystèmes ; la pollution des zones côtières des suites du développement urbain ; et l'inversion des débits fluviaux.

**6. Programme Régional de Conservation des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) : Rapport sur les problèmes soulevés, les difficultés rencontrées, les avantages sous-jacents et la coopération entre les 6 pays membres (de la Mauritanie à la Guinée)**

31. M. Ibrahim Niamadio de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources) également dénommée Alliance Mondiale pour la Nature a présenté un rapport sur le Programme Régional de Conservations des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest dont les principaux thèmes avaient trait aux objectifs, aux problèmes soulevés aux difficultés rencontrées, aux problèmes sous-jacents et à la coopération entre les 6 pays membres (de la Mauritanie à la Guinée).

32. Le présentateur a brièvement relaté l'historique du Programme en reprenant les détails relatifs à la mise en place du programme commun. Ledit programme englobe en effet 47 institutions émanant des 6 pays membres ainsi que les réseaux spécialisés dans le traitement des questions relatives à la planification des zones protégées et des régions côtières. Les principaux modules de l'actuel programme quinquennal regroupent l'action en faveur des zones marines protégées, la création et la gestion conjointe de ces dernières, la conservation et la gestion des habitats, ainsi que la contribution des zones marines protégées au développement de l'écotourisme.

**7. Exposé sur le Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes (PMEE)**

33. Le Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes a été présenté par Mme Lynette Jackson qui a essentiellement axé son exposé sur la structure dudit programme et ses initiatives énoncées dans les différentes rubriques des Conventions d'Abidjan et de Nairobi. Elle a décrit dans les moindres détails les impacts des espèces allogènes envahissantes sur l'écologie, l'économie et la santé qui, selon les termes de sa description, constituent les vecteurs de transfert des espèces marines. Elle a évoqué quelques unes des nouvelles initiatives internationales ayant trait au Programme des Espèces Allogènes Envahissantes, parmi lesquelles le programme commun de travail arrêté dans le cadre du Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, des Conventions sur les Mers Régionales et de la Convention sur la Diversité Biologique ; l'organisation, par le PMEAE (Programme des Espèces Allogènes Envahissantes) et le Programme des Mers Régionales du PNUE, des séances de formation ; la Phase II du Programme Mondial de Gestion des Eaux de Lest lancée par le PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement), l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) ; la conception et l'adoption au sein de la FAO d'un nouveau schéma directeur sur les espèces envahissantes ; et l'inscription de la question des espèces allogènes envahissantes dans l'ordre des priorités du NEPAD.

34. Certaines activités sont actuellement en cours de réalisation dans la région de la Convention d'Abidjan. Il s'agit notamment de : la participation limitée au Programme Mondial de Gestion des Eaux de Lest ; le recensement des espèces allogènes introduites inscrit au registre des priorités du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela ; et le projet de déboisement du palmier *Nypa*, l'un des sous-thèmes du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée. La principale recommandation du Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes porte sur l'incorporation des activités relatives aux espèces

allogènes envahissantes marines et côtières dans le Programme de travail de la Convention d'Abidjan.

#### 8. **Présentation du Programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice triennal 2005-2007**

35. M. Jacques Abe a exposé le programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice 2005-2007, dans le document n° (UNEP (DEC)/WAF/CP.7/6), élaboré durant le forum des coordinateurs régionaux qui s'est tenu à Accra (Ghana) en novembre 2004. Le programme de travail figure en Annexe V du présent rapport.

#### D. **Adoption des Décisions du groupe d'Experts**

36. Les moutures des décisions ont été soumises à la réunion du Groupe d'Experts par le Comité chargé de leur rédaction. Elles ont, par la suite, été discutées et amendées en vue de refléter les points de vue des Experts. Elles ont été complétées par les recommandations pour la réunion des chefs de délégation.

## II. **REUNION DES CHEFS DE DELEGATION**

### A. **Ouverture de la réunion**

37. La réunion des chefs de délégation a été ouverte le mercredi 23 mars 2005, par M. Emmanuel Ondo Methogo, Vice-Premier Ministre du Gabon. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Adler, Coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE, Mme. Gnonsoa, Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire et Présidente de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes, et M. Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche et de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon. La réunion regroupait les représentants des 14 pays signataires de la Convention et 15 experts. La liste complète des participants à la réunion des chefs de délégation figure en Annexe I du présent rapport (voir HDM/ participants à la réunion des chefs de délégation).

38. Prenant la parole pour le compte de M. Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, M. Adler, coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et les a remerciés d'avoir répondu présents à l'invitation qui leur avait été adressée. Il a souligné le rôle de mécanisme de coordination assuré par la Convention d'Abidjan dans une région qui comporte de structures de gouvernance différentes, des écarts notables sur le plan politique, social et économique et un nombre croissant d'initiatives, de programmes et de projets nationaux, régionaux et internationaux sur le milieu marin et les zones côtières en rapport avec la protection de l'environnement. La Convention devrait également servir de mécanisme d'application de l'initiative du NEPAD en matière d'environnement.

39. M. Adler a brièvement évoqué, dans son allocution, l'application des décisions adoptées lors de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes y compris les missions visant à convaincre les pays à adhérer à la Convention et à la ratifier, et à faire appel aux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale. Il a admis que le programme de travail de la Convention d'Abidjan élaboré pour l'exercice triennal 2005-2007 était ambitieux et a souligné que son application dépendrait surtout de la contribution des pays participants et nécessiterait l'engagement renouvelé des gouvernements, la mise en place d'un mécanisme permanent de financement et d'un mécanisme de coordination solide et efficace.

40. Il a renouvelé la détermination du PNUE à soutenir la Convention d'Abidjan et ses Parties Contractantes, a rendu hommage au Secrétariat de la Convention pour son travail et a témoigné sa gratitude au Vice-premier Ministre, aux populations et au gouvernement de la République du Gabon pour le bon déroulement de l'organisation de la réunion. Le texte de l'allocution de M. Adler est repris dans la première partie de l'Annexe IV du présent rapport.

41. Mme. Gnonsoa a présenté ses sincères remerciements aux participants pour leur présence, au PNUE et au Secrétariat de la Convention pour leur assistance et pour les dispositions prises en faveur de l'organisation de la réunion, ainsi qu'aux coordinateurs nationaux et à l'unité régionale de coordination pour les préparatifs. Elle a également exprimé sa gratitude au gouvernement et aux populations de la République du Gabon pour l'organisation de la réunion et à l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) pour l'aide financière allouée à la Convention d'Abidjan.

42. Elle a fait un rappel chronologique des difficultés auxquelles a été confrontée la Convention d'Abidjan. Elle a en effet retracé les différentes mesures prises ces dernières années aux fins de redynamisation de la Convention et a souligné la ratification par le Bénin et l'Afrique du Sud qu'elle a présentée comme symboles de l'engagement renouvelé des gouvernements. Elle a rappelé avec force l'importance des contributions financières versées par les Parties Contractantes à la Convention et a souligné les exemples positifs de la Gambie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud qui ont honoré leurs engagements financiers vis à vis de la Convention. La désignation des points focaux (coordinateurs nationaux) pour toutes les parties contractantes lors du Forum d'Accra en 2004 a permis de renforcer le mécanisme de coordination de la Convention. Elle a rappelé avec insistance l'importance que revêt la dotation des coordinateurs nationaux des moyens nécessaires leur permettant de faciliter la communication entre le PNUE, l'unité de coordination régionale et les administrations et institutions nationales en vue de développer les activités de la Convention et a expressément prié le PNUE de bien vouloir renforcer les structures de coordination nationale et l'unité de coordination régionale.

43. L'importance du rôle d'organe de coordination de la Convention a été soulignée avec beaucoup de pertinence tout comme l'instauration de nouveaux partenariats avec les organisations internationales du genre Organisation Maritime Internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Fonds pour la Nature. L'adoption des stratégies indispensables pour l'incorporation des institutions nationales dans les programmes régionaux de gestion durable du milieu marin et des zones côtières a été jugée nécessaire. Elle a exhorté les Parties contractantes à assumer leurs responsabilités de dynamisation de la collaboration en matière de sauvegarde de leurs zones côtières et a émis l'espoir de voir la Convention s'appliquer efficacement et produire des résultats concrets. Le texte de son allocution est repris dans la 2<sup>ème</sup> section de l'Annexe IV du présent rapport.

44. Dans son allocution prononcée en présence et pour le compte du Vice-Premier Ministre, M. Doumba a, au nom du Président de la République, du gouvernement et du Premier Ministre du Gabon, souhaité la bienvenue, à Libreville, aux participants à la réunion. Il a rapidement brossé, en passant, le rôle de la Convention d'Abidjan et les relations entre la Convention et le NEPAD, sans omettre de rappeler la nécessité de doter la Convention d'un mécanisme juridique efficace et dynamique. Il a vivement recommandé aux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de bien vouloir observer cette procédure et a souhaité aux participants le déroulement harmonieux de leurs travaux. L'intégralité de son discours figure dans la 3<sup>ème</sup> section du présent rapport.

## B. Election du Bureau de la Réunion

45. Le représentant du Gabon, M. Doumba, a été élu Président de la réunion parallèle des chefs de délégation et Président du Bureau de la Convention d'Abidjan. Il a par ailleurs été décidé qu'il conserverait le poste de Président durant la période 2005-2007. Les autres membres du Bureau élus au titre de la période 2005-2007 sont les suivants :

Afrique du Sud	Vice-Présidence chargée du Programme de travail
Cameroun	Vice-Présidence chargée de la mobilisation des ressources
Ghana	Chargé de la coordination avec la Convention de Nairobi
Sénégal	Chargé de la coordination avec le NEPAD
Côte d'Ivoire	Chargé de la coordination avec le PNUE
Nigeria, Togo et République Démocratique du Congo	Rapporteurs

## C. Adoption de l'ordre du jour

46. Le projet d'ordre du jour n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/1) a été adopté et amendé. L'ordre du jour amendé figure dans la 2<sup>ème</sup> section de l'Annexe III du présent rapport.

## D. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE

### 1. Bilan d'étape du Directeur Exécutif du PNUE

47. Le bilan d'étape du Directeur Exécutif du PNUE ( voir document n° UNEP(DEC)/WAF/CP.7/2) a été présenté par M. Dixon Waruinge responsable de Programme du Secrétariat conjoint des Conventions de Nairobi et d'Abidjan. Il a retracé en quelques mots l'historique de la Convention d'Abidjan en mettant en exergue quelques une de ses réalisations marquantes ainsi que les principaux thèmes de travail. Il a fait valoir que le programme de travail a étudié de près la nécessité d'un engagement renouvelé des gouvernements, de la mise en place d'un mécanisme permanent de financement et d'un mécanisme de coordination solide et efficace, et a présenté, dans son exposé sommaire, la situation financière actuelle de la Convention. Le rapport du Directeur Exécutif figure en Annexe III du présent rapport.

### 2. Lecture des attributions des coordinateurs nationaux (points focaux) de la Convention d'Abidjan

48. Mme. Nassere Kaba, Coordinatrice Régionale de la Convention d'Abidjan a lu les attributions des coordinateurs nationaux (Points focaux) de la Convention d'Abidjan (voir document n° UNEP(DEC)/WAF/CP.7/5) énoncées lors du forum des coordinateurs nationaux tenu à Accra en novembre 2004. Les attributions des coordinateurs nationaux (points focaux) figurent en Annexe VII du présent rapport.

### 3. Présentation du programme de travail de la Convention d'Abidjan

49. Le programme de travail de la Convention d'Abidjan, (voir document n° UNEP(DEC)WAF/CP.7/6) élaboré au courant du forum des coordinateurs nationaux tenu à Accra a été lu par un représentant du Secrétariat. Le programme de travail de la Convention d'Abidjan pour la période 2005-2007 figure en Annexe V du présent rapport.

### 4. Rapport financier

50. Le rapport financier de la Convention d'Abidjan qui reprend la situation du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (voir tableau 1) et la situation des contributions statutaires au 31 août 1991, qui était encore la base des contributions pour la période 2005-2007 (voir tableau 2) a été lu par un représentant du Secrétariat. La décision prise lors de la réunion des Parties Contractantes qui avait préconisé l'adoption des contributions

calculées en fonction des souscriptions de 1991 retenues comme contribution statutaire régulière de chaque pays a été rappelée aux participants.

**Tableau 1. Situation du Fonds d'Affectation Spéciale de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre au 10 mars 2005**

1982	42.956
1983	63.385
1984	236.982
1985	539.261
1986	396.349
1987	310.540
1988	190.820
1989	683.015
1990	544.933
1991	735.858
1992	677.714
1993	692.744
1994	606.234
1995	429.124
1996	221.266
1997	78.973
1998	78.808
1999	98.538
2000	95.511
2001	97.580
2002	81.369
2003	95.090
2004	87.028
2005*	72.548

\* Affectations

**Tableau 2. Situation des contributions statutaires au 31 août 1991 (en dollars américains)**

Angola	37.200
Bénin	37.200
Cameroun	37.200
Cap Vert	37.200
Congo	37.200
Côte d'Ivoire	61.600
Rép. Dém. Congo	49.400
Guinée Equatoriale	37.200
Gabon	49.400
Gambie	37.200
Ghana	61.600
Guinée	37.200
Guinée-Bissau	37.200
Liberia	37.200
Mauritanie	37.200
Nigeria	220.100
São Tome et Príncipe	37.200
Sénégal	37.200
Sierra Leone	37.200
Togo	37.200
<b>TOTAL</b>	<b>1.000.100</b>

## E. Interventions des Représentants des Parties Contractantes et des Observateurs

51. Les délégués à la réunion ont, à travers leurs interventions, exprimé la position de leurs pays respectifs et l'engagement de ces derniers vis à vis de la Convention d'Abidjan.

52. Mme. Mabudafhasi, Ministre de l'Environnement et du Tourisme de l'Afrique du Sud, a proposé l'organisation d'une réunion jumelée des deux Conventions d'Abidjan et de Nairobi. L'Afrique du Sud s'est favorablement prononcée pour l'organisation simultanée de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan et de la 5<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi. Elle a également suggéré le changement de l'appellation et de la configuration géographique de la Convention en vue de refléter les nouvelles adhésions à la Convention des pays de l'Afrique Australe tels que l'Afrique du Sud. L'intégralité de son discours figure dans la section 4 de l'Annexe IV du présent rapport.

53. M. Fada, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal a présenté les grandes lignes des programmes et projets associés au milieu marin et aux zones côtières en cours de réalisation au Sénégal et a insisté sur le rôle que joue la Convention d'Abidjan en faveur de leur réalisation. Le texte intégral de son allocution figure dans la section 5 de l'Annexe IV du présent rapport.

54. M. Enerunga, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts de la République démocratique du Congo a confirmé l'adhésion de son pays à la Convention et a informé les délégués que la procédure de ratification suivait son cours. Il a fait valoir qu'il encourageait les activités de coordination et de gestion régionales ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme de financement permettant à la Convention de jouer un important rôle

dans la promotion du développement durable. Le texte de son allocution figure dans la section 6 de l'Annexe IV du présent rapport.

55. M. Barro Chambrier, Ministre adjoint des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon a exprimé ses sincères remerciements aux Parties Contractantes d'avoir élu le Gabon à la présidence de la Convention et a rendu hommage à Mme Gnonsoa, Présidente sortante, pour les réalisations concrètes qu'a connues la Convention durant les deux dernières années. Il a insisté sur l'importance de la ratification et a vivement exhorté les pays à s'acquitter de leurs contributions statutaires. Le texte de son allocution est reproduit dans la section 7 de l'Annexe VI du présent rapport.

56. M. Hele, Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun a présenté une synthèse des initiatives prises par le Cameroun pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le milieu marin et les zones côtières et a rassuré les participants à la réunion que le Cameroun s'acquitterait, dans les tout-prochains jours, de ses contributions au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention d'Abidjan. L'intégralité de son allocution figure dans la section 8 de l'Annexe VI du présent rapport.

57. Mme. Churcher, Ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana a noté l'importance de l'engagement de l'ensemble des gouvernements et des partenaires à mettre en œuvre le programme de travail et à réaliser les résultats escomptés dans le cadre des objectifs définis. Le texte de son discours est repris dans la section 9 de l'Annexe VI du présent rapport.

58. M. Pascal Yaha, Secrétaire général du ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de la Planification Urbaine du Bénin a pris la parole pour le compte du Ministre et a exhorté toutes les parties prenantes à ne pas perdre de vue leurs responsabilités nationales lorsqu'elles s'engagent à financer les programmes et projets associés à la Convention d'Abidjan. Le texte de son intervention figure dans la section 10 de l'Annexe VI du présent rapport.

59. Mme. Mery Yaou, Responsable des Recherches au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo, a instamment demandé à tous les pays de la Région de s'engager de manière formelle pour la Convention d'Abidjan et d'honorer leur parole. Le texte de son intervention est repris dans la section 11 de l'Annexe VI du présent rapport.

60. M. Akin Awobamise, Directeur de Département au Ministère Fédéral de l'Environnement du Nigeria a renouvelé l'engagement sans réserve de son gouvernement en faveur de la Convention d'Abidjan. Il a également rassuré les délégués qu'après le vote du budget national, le Nigeria envisagerait de verser sa contribution au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention. Le texte intégral de son intervention figure dans la section 12 de l'Annexe VI du présent rapport.

61. M. Mamady Conde, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement de la Guinée a transmis à l'assistance les salutations du Ministre de l'Environnement de la Guinée au nom duquel il a réaffirmé la détermination de la Guinée à donner une nouvelle impulsion à la Convention d'Abidjan. Le texte de son discours est repris dans la section 13 de l'Annexe VI du présent rapport.

62. M. Saikou Njai, Haut Fonctionnaire de l'Office National de Préservation de la Qualité de l'Environnement de la Gambie a présenté les excuses du Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la République de Gambie absent de la réunion et a instamment demandé aux Parties Contractantes de prendre toutes les dispositions visant à relancer les activités de la Convention et d'appliquer son programme de travail. Le texte de son allocution est repris dans la section 14 de l'Annexe VI du présent rapport.

63. M Staffan Larsson, Représentant de l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) et de l'Office National Suédois pour la Pêche, a pris la parole pour remercier le Gabon de son hospitalité et a présenté un aperçu général de l'aide allouée par l'ASDI aux activités de protection du milieu marin et des zones côtières de la Région. Il a souligné par ailleurs que ce qui importe le plus est de financer les processus plutôt que les projets et que ce volet de l'aide a été pourvu sous forme de financement initial destiné à consolider la Convention d'Abidjan. Les mesures prises en faveur de la stimulation de l'engagement des pays membres et leur reversement des ressources financières additionnelles se sont avérées absolument indispensables. L'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) a également financé les activités du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

#### **F. Adoption des Décisions**

64. Les décisions soumises à la réunion du Groupe d'Experts par le Comité de rédaction ont été transmises à la réunion des chefs de délégation pour examen et adoption. Les décisions finales adoptées figurent en Annexe IX du présent rapport.

#### **G. Lieu de la Huitième Réunion**

65. L'Afrique du Sud s'est proposée d'organiser la 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan, et si possible, simultanément avec la 5<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi. La 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes, selon les prévisions, se tiendra en 2007. La date prévue sera arrêtée au terme des consultations entre le PNUE le Bureau et la délégation de l'Afrique du Sud.

#### **H. Diverses Questions non Inscrites à l'Ordre du Jour de Manière Spécifique**

66. Mme. Churcher, Ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana a fait une brève intervention sur une note d'information élaborée par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Cette note de synthèse à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial a trait au projet de moyenne envergure pour les technologies non polluantes prévues pour le traitement des déchets et des eaux résiduaires que l'on peut facilement exploiter dans le cadre de la gestion intégrée des écosystèmes. Ledit projet sera expérimenté dans 5 pays pilotes (le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal). Elle a vivement exhorté les Parties Contractantes à encourager le Secrétariat à bien mener ses travaux de recherche et à soumettre son avant-projet au Fonds pour l'Environnement Mondial le plus tôt possible et à le développer davantage en vue de l'étendre, dans les jours à venir, à l'ensemble des pays de la Convention. Elle a souligné que le Ghana considère le projet comme un volet complémentaire des buts et objectifs du Projet du grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée.

#### **I. Clôture de la Réunion**

67. M. Fada, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal a exprimé la sincère gratitude des participants au Président de la République, au gouvernement et aux populations du Gabon pour leur hospitalité et pour les dispositions prises en vue d'assurer la réussite de la réunion. Le texte intégral de la motion de remerciements figure dans la section 15 de l'Annexe VI du présent rapport.

68. La session spéciale des chefs de délégation organisée dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan aux fins de Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été clôturée le mercredi 23 mars 2005, à 18 heures par M. Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon, Président du Bureau de la Convention d'Abidjan. Le texte intégral de son allocution de clôture figure dans la section 19 de l'Annexe VI du présent rapport.

## Annexe IX

### **Décisions de la 7<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes à la Convention aux fins de Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan)**

*Les Parties Contractantes à la Convention aux fins de Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan),*

*Notant avec satisfaction* le rapport du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), sur le travail du Secrétariat et les mesures prises en matière d'élaboration d'un nouveau programme de travail pour la période 2005-2007,

*Très satisfaits* du travail et de l'appui du Bureau de Coordination du Programme d'Action Mondial pour la Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières contre les Activités Menées à Terre et de l'aide accordée par l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et par d'autres partenaires,

*Reconnaissant par ailleurs* l'assistance politique et financière allouée par chacune des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan,

*Prenant acte* des orientations stratégiques du Programme des Mers Régionales du PNUE et des priorités et actions envisagées à cet égard,

*Prenant bonne note* du Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) en matière d'environnement, et du fait que la Convention d'Abidjan sert de cadre d'application de son sous-thème traitant du milieu marin et des zones côtières,

*Constatant par ailleurs* les autres programmes et processus mondiaux concernant le milieu marin et les zones côtières de la région couverte par la Convention, y compris les buts et objectifs de développement convenus lors des principaux sommets et conférences de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux adoptés lors du Sommet du Millénaire énoncés dans les objectifs du Millénaire en matière de développement et du Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (Le Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Rapport du Sommet sur le Développement Durable, Johannesburg, Afrique du Sud, du 25 août au 4 septembre 2002, Publication des Nations Unies, Chapitre 1, Résolution 2, Annexe)

*Constatant également avec satisfaction* la mission effectuée par le Président de la Convention d'Abidjan dans certains pays membres de la Convention (Angola, Gabon, Mauritanie, Namibie et Sénégal) en

vue de les exhorter à verser leurs contributions au Fonds d'Affectation Spéciale ou à ratifier les instruments d'adhésion à la Convention,

*Très satisfaits par ailleurs* de l'action de certaines Parties Contractantes (la Gambie, le Sénégal et l'Afrique du Sud) qui se sont acquitté de leurs contributions au Fonds d'Affectation Spéciale, et notant avec intérêt le besoin urgent, pour d'autres Parties Contractantes, de payer leurs contributions statutaires, conformément au document n° UNEP(DEC)/WAF/CP. 5/6 et au rapport intérimaire figurant dans le document n° UNEP(DEC)/WAF/CP>6/5,

*Reconnaissant* les partenariats récemment établis avec l'Organisation Maririme Internatinal (OMI), Le Fonds Mondial pour la Nature, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, et le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) et notant avec satisfaction les relations de coopération entre les trois grands écosystèmes marins, le Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela, le Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries, et le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée,

*Prenant bonne note* de l'aide financière allouée à la Convention d'Abidjan par l'ASDI (Agence Suédoise pour le Développement International) par le canal du PNUE aux fins de consolidation du mécanisme de coordination de la Convention,

*Apprécient à sa juste valeur* les efforts du Secrétariat de la Convention d'Abidjan relatives à l'élaboration d'un projet permettant de s'attaquer aux principaux problèmes environnementaux et d'examiner la gestion des ressources des petits états insulaires en développement,

### **Décision n° CP.7/1 Nouveau Pogramme de travail pour l'exercice triennal 2005-2007**

1. *Approuvent* le nouveau programme de travail arrêté pour l'exercice triennal 2005-2007 figurant en Annexe V du présent rapport ;
2. *Demandent instamment* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à mobiliser les ressources humaines et financières disponibles ainsi que l'appui indispensable au sein et en dehors de la Région aux fins d'exécution du programme de travail de la période 2005-2007 ;
3. *Recommandent également* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à devenir autonome et à se doter des ressources indispensables dans l'exercice efficace de ses fonctions de coordination des activités, et demandent au Bureau de travailler avec le PNUE pour déterminer les mesures à prendre et faire appel aux moyens indispensables pour atteindre cet objectif avant l'échéanve de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
4. *Invitent par ailleurs* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à maintenir la collaboration avec les autres institutions habilitées au sein et en dehors de la Région en vue de consolider la coopération dans le domaine de l'application du programme de travail ;
5. *Exhortent* les Parties Contractantes à appliquer les programmes spécifiques des pays et à mettre en œuvre les activités et initiatives sous-régionales en mesure d'appuyer le programme de travail de la Convention d'Abidjan ou de la perfectionner ;

### **Décision CP.7/2 Mécanisme de coordination**

1. *Approuvent* le mandat des coordinateurs nationaux (points focaux) de la Convention d'Abidjan figurant en Annexe VIII du présent rapport ;
2. *Prient* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan de renforcer davantage l'Unité de Coordination Régionale et le Comité de mise en œuvre du mécanisme qui constituent les instruments d'exécution et de coordination du programme de travail et du mandat général de de la Convention

d'Abidjan conformément à la décision n° CP.6/2 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes relative au renforcement du cadre institutionnel ;

3. *Invitent instamment* les Parties Contractantes qui n'ont pas encore désigné leurs coordinateurs nationaux (points focaux) à se conformer, sans plus attendre, à cette procédure et prient également toutes les Parties Contractantes de mettre à la disposition des points focaux tous les moyens leur permettant de bien s'acquitter du mandat de la Convention d'Abidjan ;
4. *Recommandent expressément* à l'Unité de Coordination Régionale de tenir régulièrement à jour le répertoire des coordinateurs nationaux et des institutions nationales de soutien logistique de la Région ;

### **Décision n° CP.7/3 Ratification, adhésion et réexamen de la Convention d'Abidjan**

1. *Exhortent* les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Abidjan et son Protocole à accélérer l'exécution de cette procédure, conformément aux termes de la décision no CP.6/1 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
2. *Demandent instamment* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à prendre les dispositions supplémentaires susceptibles d'encourager les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Abidjan et son Protocole à le faire ;
3. *Invitent également* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à aider l'Unité de Coordination Régionale à faciliter et accélérer le réexamen de la Convention d'Abidjan et de son Protocole, et à lancer et parachever, en outre, l'élaboration de nouveaux protocoles sur les activités menées à partir de la terre ferme ;

### **Décision n° CP.7/4 Mécanisme financier et mobilisation des ressources**

1. *Demandent instamment* à toutes les Parties Contractantes de verser leurs contributions statutaires au Fonds d'Affectation Spéciale, conformément aux termes de la décision no CP.6/3 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
2. *Recommandent* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à élaborer de nouveaux avant-projets, à créer de nouveaux partenariats et à établir de nouvelles relations de collaboration, et à mettre sur pied des mécanismes originaux de mobilisation des ressources ;

### **Décision n° CP.7/5 Etablissement de nouveaux partenariats et élaboration d'avant-projets**

1. *Recommandent expressément* à l'Unité de Coordination Régionale de collaborer étroitement avec le NEPAD en vue de garantir l'application du Plan d'action du NEPAD en matière d'Environnement et notamment de son sous-thème sur le milieu marin et les zones côtières ;
2. *Demandent* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'instaurer et de consolider les relations susceptibles d'appuyer le programme de travail et les activités des grands écosystèmes marins ;
3. *Invitent également* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à établir de nouveaux partenariats et à créer de nouveaux réseaux, y compris pour la conservation des espèces migratoires des animaux sauvages du genre petits cétacés et siréniens et pour la lutte contre les espèces allogènes envahissantes du milieu marin et des zones côtières ;

4. *Recommandent par ailleurs* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'élaborer et de promouvoir, selon les cas, de nouveaux avant-projets, y compris des modalités et possibilités de financement, à examiner lors de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
5. *Exhortent* les Parties Contractantes et les Partenaires à appuyer les activités de la Convention d'Abidjan au maximum de leurs capacités et demandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan de garantir des fonds permanents pour l'élaboration et l'exécution des projets permettant de résoudre les principaux problèmes environnementaux et de gestion des ressources des petits états insulaires en développement ;
6. *Invitent* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à rechercher de nouveaux partenariats et à mettre sur pied de nouveaux mécanismes de coordination des activités d'évaluation et de suivi permanent avec les organisations et institutions habilitées ;

**Décision no CP.7/6 Amélioration de l'accès à l'information, et des modalités de mobilisation du public**

1. Demandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'élaborer et d'organiser, selon les cas, et en collaboration avec les partenaires de la Région, des programmes et activités d'animation, d'information et de sensibilisation sur les questions touchant le milieu marin et les zones côtières ;
2. Exhortent les Parties Contractantes à consolider et stimuler les réseaux déjà opérationnels en vue de permettre aux coordinateurs nationaux de rassembler et de diffuser les informations sur les activités des autres conventions et régions intéressées ;
3. Recommandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan de mettre sur pied de nouvelles stratégies et modalités propres à faciliter l'accès aux informations, le partage des informations et la participation des populations de la Région.

## Annexe I

## Liste des participants

RE = Présents à la réunion du groupe des experts

RCD = Présents à la réunion des chefs de délégation

Pays	Ministre
1. Bénin RE/RCD	<b>M. Pascal Z. Yaha</b> <b>Secrétaire Général</b> Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme 01 B.P 3621, Cotonou Tel: (229) 31 5596/31 5058 Fax: (229) 31 50 81 E-mail: pyaha@mehubenin.net / pyahaz@yahoo.com
2. RE/RCD	<b>Mme. Rihanath Olga Ichola</b> Point focal Convention d'Abidjan Chef Division Protection des Ressources Naturelles Direction de l'Environnement Ministère de l'Environnement de l'Habitat et l'Urbanisme 01 BP: 3621, Cotonou – Bénin Tel: (229) 315596/312065 Fax: (229) 315 081 E-mail: richola@mehubenin.net / icholarihane@yahoo.fr
3. Cameroun RE/RCD	<b>Son Excellence</b> <b>M. Pierre Hele</b> Ministre de l'Environnement et des forêts Yaoundé – Cameroun Tel: (237) 222 94 83/222 69 09 Fax: (237) 222 94 89/222 94 83/4/229 489/221 225 E-mail: elisinge@aol.com
4. RE/RCD	<b>M. Nkwanyuo Victor Mbai</b> Point Focal Convention d'Abidjan Ministère de l'Environnement et des Forêts Yaoundé – Cameroun Tel: 237 226909 Fax: 237 221225/229489 E-mail: nkwanyuo_mbai@yahoo.com
5. RCD	<b>Dr. Salvador Ngoande</b> Ministère de l'Environnement et des Forêts Yaoundé – Cameroun Tel: 237 226909 Fax: 237 221225/229489 E-mail: sango_cam@yahoo.fr
6. Congo RE/RCD	<b>M. Marius Issanga Ngamissimi</b> Point Focal National de WAF (AOC) Bureau de Coordination WAF (AOC) BP 5558 Pointe-Noire République du Congo Tel: (242) 539861 Fax: (242) 53 98 61 E-mail: marissanga@hotmail.com

<p>7. Côte d'Ivoire</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>S.E. Mme Angèle Gnonsoa</b>  Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement  Cité Administrative, Tour D - 10ème étage  20 BP 650 Abidjan 20 - Côte d'Ivoire  <b>Tel:</b> (225) 202 26235/20 22 61 35/20 22 20 50/  <b>Fax:</b> (225)20 22 20 50/20 21 11 83  <b>E-mail:</b> kabanassere@hotmail.com</p>
<p>8.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Dibi Niagne Martin</b>  S/Directeur du CIAPOL  Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)  Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement  01 BP 650 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  <b>Tel:</b> (225) 20 37 18 35  <b>Fax:</b> (225) 20 37 65 00  <b>E-mail:</b> ciapolvae@globeaccess.net</p>
<p>9. Gabon</p> <p>RCD</p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>M. Emmanuel Ondo Methogo</b>  Vice-Premier Ministre  B.P. 3905 Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 379874 / 766181 / 763905 / 722700  <b>Fax:</b> (241) 731370 / 766186  <b>E-mail:</b> dgegabon@internetgabon.com</p>
<p>10.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>M. Emile Doumba</b>  Ministre de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 3974  Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 747098  <b>Fax:</b> (241) 761381  <b>E-mail:</b> ctidge@internetgabon.com</p>
<p>11.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>Alexandre Barro Chambrier</b>  Ministre Délégué (adjoint)  Ministre de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 625  Libreville, Gabon  <b>Tel:</b> 241-281862  <b>E-mail:</b> bchambrier@aol.com</p>
<p>12.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>Mme Evelyne Solange NDOULOU LOUBAMONO</b>  Directeur Général Adjoint  Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature  Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche Chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 3905 Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 379874 / 766181 / 763905 / 722700  <b>Fax:</b> (241) 731370 / 766186  <b>E-mail:</b> dgegabon@internetgabon.com</p>
<p>13. Gambie</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Saikou B.M. Njai</b>  Senior Programme Officer (Responsable de la Qualité de l'Environnement)  Environmental Quality for the  Abidjan Convention  <b>Tel:</b> (220)  <b>Fax:</b> (220)  <b>E-mail:</b> sbmnjai@yahoo.com</p>

<p>14. Ghana RCD</p>	<p><b>S.E. Christine Churcher</b> Minister of Environment and Science (Ministre de l'Environnement et de la Science) P.O. Box M. 232, Accra - Ghana Tel: (233-21) 666 049/662013/777 098/66 92 84/666 626 Fax: (233-21) 66 68 28/666 182 E-mail: mest@ghana.com</p>
<p>15. RE/RCD</p>	<p><b>M. Daniel Amlalo</b> Director/Operations (Directeur Technique) Environment Protection Agency (Office de Protection de l'Environnement) P.O. Box M 232 Accra, Ghana Tel: (233-21) 664697/9 Fax: (233-21) 662690 E-mail: damlalo@epaghana.org</p>
<p>16. Guinée RE/RCD</p> <p>17. RE/RCD</p>	<p><b>Mamady Conde</b> Chef de Cabinet du Ministère de l'Environnement BP 3118 - Conakry - République de Guinée Fax: (224) 45 15 89, (224) 41 61 68, (224) 468546</p> <p><b>M. Théophile Richard</b> Chef Section milieu marin et côtier, Direction Nationale de l'Environnement B.P. 3118 Conakry Tel: (224) 468546 Fax: (224) 458546 E-mail: richardtheophile@yahoo.fr</p>
<p>18. Nigeria RE/RCD</p>	<p><b>M. Akin Awobamise</b> Zonal Director/Desk Officer (Directeur de Division) Federal Ministry of Environment (Ministère Fédéral de l'Environnement) Federal Government Secretariat P.M.B. 007 Secretariat Ikolaba, Ibandan, Oyo State Nigeria Tel: (234-2)231 2994 Fax: 234-2)2410811 E-mail: akinawobamise@yahoo.com</p>
<p>19. Sénégal RCD</p> <p>20. RE/RCD</p>	<p><b>S.E. M. Modou Diagne Fada</b> Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature Building Administratif, Zeme etage B.P. 4055 Dakar, Senegal Tel: (221) 8223849 Fax: (221) 8222180 E-mail: denv@telecomplus.sn</p> <p><b>M. Elimane Ba</b> Chef du Bureau Etudes d'Impact environnemental A la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés DENV-23 Rue Calmette, B.P. 6557, Dakar Senegal Tel: (221) 821 6211 Fax: (221) 822 62 12 E-mail: denv@Tellecomplus.sn</p>

<p>21. Afrique du Sud</p> <p>RCD</p>	<p><b>S.E. Mme. Rejoice Mabudafhasi</b> Deputy Minister (Ministre adjoint) Ministry of Environmental (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Affairs and Tourism Cnr Pretorius and van der Walt Street Private Bag x447 Pretoria 0001 South Africa Tel: (27-12) 3103898 Fax: (27-12) 3201849 E-mail: imatsila@deat.gov.za</p>
<p>22.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. André Share</b> Director: Fisheries Management (Directeur de la Pêche) Department of Environmental Affairs &amp; Tourism (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Private Bag X2, Rogge Bay, 8012, Cape Town, South Africa Tel: (27 21) 402 3019 / 3552 Fax: (27 21) 421 3670 Cellphone: (+27) 82 789 4135 E-mail: Ashare@deat.gov.za</p>
<p>23.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Shavhani Mukwevho</b> Deputy Director - International Liaison (Directeur adjoint/ relations internationales) Marine and Coastal Management, DEAT Cape Town Tel: (27 21) 402 3551 Fax: (27 21) 425 3626 E-mail: smukwevho@deat.gov.za</p>
<p>24.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Lyborn Matsila</b> Director (Directeur) Ministry of Environmental (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Affairs and Tourism Cnr Pretorius and van der Walt Street Private Bag x447 Pretoria 0001 South Africa Tel: (27-12) 3103898 Fax: (27-12) 3201849 E-mail: imatsila@deat.gov.za</p>
<p>25. Togo</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>Mme. Mery Yaou</b> Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières Chargée d'Etude B.P. 4825, Lomé - Togo Tel: (228) 221 28 97/ 221 33 21 / 221 51 97 Fax: (228) 221 03 33 / 221 46 04 E-mail: bdjeri@yahoo.fr / denv_togo@yahoo.fr</p>
<p>26.</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Kouami A. Guinhouya</b> Point Focal Adjoint Ingénieur des Mines Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières B.P. 4825, Lomé - Togo Tel: (228) 221 28 97/ 221 33 21 / 221 51 97 Fax: (228) 221 03 33 / 221 46 04 E-mail: bdjeri@yahoo.fr / denv_togo@yahoo.fr</p>

Pays qui n'ont pas ratifié la Convention d'Abidjan	
27. Cap Vert RCD	<b>Dr. Carlos Alberto Evora Rocha</b> <b>Conseiller</b> Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches. B.P. 115 Praia, Ilha de Santiago République Cap Vert <b>Tel:</b> (238)2 615 716/ 2615 713 <b>Fax:</b> (238) 2614 054 <b>E-mail:</b> carlosrocha@ma.gov.cv
28. Rép.Dém. du Congo RE/RCD	<b>S.E. Monsieur Anselme Enerunga</b> Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts B.P. 12348 Ave ILEO No. 15 Kinshasa/Gombe République démocratique du Congo <b>Tel:</b> (243-12) 34390 <b>Fax:</b> (243-12) 337 21 <b>E-mail:</b> rdc_minev@yahoo.fr
29. RE/RCD	<b>M. Damien Lungili Kabuka</b> Directeur –Chef de Service des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts Point Focal de la Convention d'Abidjan BP 12348 Kinshasa – Gombe (RD CONGO) <b>Tel:</b> (243) 818125145 <b>Fax:</b> (243) 88 43 675 <b>E-mail:</b> lungili@yahoo.fr
Organisations	
Pays/Organisation	Coordonnées de la personne à contacter
30. BENEFIT (Programme Environnemental, des Pêches et de la Formation du Benguela ) RE/RCD	<b>Dr. Neville Sweijd</b> Director (Directeur) BENEFIT (Programme Environnemental, des Pêches et de la Formation du Benguela) P. O. Box 912 NAMIBIA <b>Tel:</b> (264-64) 4101162 <b>Fax:</b> (264-64) 405913 <b>E-mail:</b> nsweijd@benguela.org
31. Benguela Current LME Project (BCLME)/Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela RE/RCD	<b>Mme. Director (Directeur)</b> BCLME Activity Centre for Biodiversity Ecosystem Health and Pollution BCLME BEHP (Centre d'Activités du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela, pour la Diversité Biologique, la Salubrité de l'Ecosystème et la Lutte contre la Pollution) Caixa Postal 2601 Luanda, Angola <b>Tel/Fax:</b> (244-2) 309330 <b>E-mail:</b> milu_sardinha@yahoo.com

<p><b>32. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Dr. E. A. Ajao</b> Nigerian Institute for Oceanography &amp; Marine Research (Institut Nigerian d'Océanographie et de Recherches Maritimes) P.M.B. 12729 Lagos, Nigeria <b>Tel:</b> 234 – 1 – 2617530/617385/234-8023247991 <b>Fax:</b> 234 – 1 – 617385 <b>E-mail:</b> gboyegaajao@yahoo.com / niomr@linkserve.com.ng / niomr@hyperia.com</p>
<p><b>33. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme. Prudence Galega</b> Ministère de la Justice, Yaoundé B.P. 13 432 Yaoundé Cameroun <b>Tel:</b> (237) 222 85 02 /995 1914/2219704 <b>Fax:</b> <b>E-mail:</b> galegapru@yahoo.com</p>
<p><b>34. Global Invasive Species Programme(Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes)</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Dr. Lynette F. Jackson</b> Global Invasive Species Programme (Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes) Kirstenbosch South Africa (Afrique du Sud) <b>Tel:</b> (27 21) -799 8838 <b>Fax:</b> (27 21) 797 1561 <b>E-mail:</b> "Lynn Jackson" &lt;Jackson@sanbi.org&gt;</p>
<p><b>35. NEPAD</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. David S. Njiki Njiki</b> Executive Secretary (Secrétaire Exécutif) Interim Secretariat of NEPAD (SINEPAD) (Secrétariat Provisoire du NEPAD ) Dakar, Sénégal P.O. Box 813 <b>Tel:</b> (221)8427311 <b>Fax:</b> (221)8427311 <b>E-mail:</b> njikinjiki@yahoo.com</p>
<p><b>36. Sweden (Suède)</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Staffan Larsson</b> Director, Swedmar (Directeur de la Swedmar) Swedish National Board of Fisheries (Direction Nationale de la Pêche) P.O. Box 423, SV-401 26 <b>Tel:</b> 46-317430300 <b>Fax:</b> 46- 317430444 <b>Cell phone:</b> 46-703640411 <b>E-mail:</b> staffan.larsson@fiskeriverket.se</p>
<p><b>37. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme. Marieme Diagne Talla</b> D.P.M., 1 Rue Joris Dakar BP 289, Dakar, Senegal <b>Tel:</b> (221) – 8230137 <b>Fax:</b> (221) – 821 4758 <b>E-mail:</b> dopm@sentoo.sn / mdtalla@hotmail.com</p>
<p><b>38. PRCM</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Ibrahima Niamadio</b> Chargé de Programme Regional Marine and Coastal Conservation Programme for West Africa – PRCM (Programme Régional de Conservation du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest) P.O. Box 4167 <b>Tel:</b> 222-529 9077 <b>Fax:</b>222-525 1869 <b>E-mail:</b> ibrahima.niamadio@iucn.org</p>

<p><b>39. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Nkosi Luyeye</b> Senior Fisheries Scientist (Maître de Recherches en Sciences Halieutiques) Institute of Marine Investigation (Institut des Recherches Maritimes) Ministry of Fisheries (Ministère de la Pêche) Luanda Angola P.O. Box 2601 <b>Tel:</b> 244-2-309077 <b>Fax:</b> 244-2-309731 <b>Cell phone:</b> 923508201 <b>E-mail:</b> nkloyeye@hotmail.com</p>
<p><b>40. GCLME</b> <b>(Grand Ecosystème Marin du</b> <b>Courant de Guinée)</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Prof. Chidi Ibe</b> Regional Director (GCLME) (Directeur Régional du grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée) Accra Ghana P.O. Box 1423, Accra <b>Tel:</b> 233-21-781225 <b>Fax:</b> 233-21-781226 <b>E-mail:</b> gclme@unido.org / c.ibe@unido.org</p>
<p><b>41. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Dr. Abe Jacques</b> Centre de Recherches Oceanologiques 29, Rue des Percheurs BP V 18 Abidjan <b>Tel:</b> 225 – 07 08 58 00/21 35 58 80 <b>Fax:</b> 225-21351155 <b>E-mail:</b> jabel@hotmail.com</p>
<p><b>42. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. A.K. Armah</b> Head of Department (Chef de Département) Department of Oceanography and Fisheries (Département de l'Océanographie et de la Pêche) University of Ghana (Université du Ghana) P.O. Box LG 99, Legon <b>Tel:</b> (233) 21 514614 <b>Fax:</b> 233-502701 <b>E-mail:</b> akarmah@ug.edu.gh</p>
<p><b>43. Regional Coordination</b> <b>Unit (RCU)</b> <b>(Unité de Coordination</b> <b>Régionale)</b>  <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme. Nassere Kaba</b> Director of Policies and Strategies for Environment (Directrice des Politiques et des Stratégies de l'Environnement) Interim Co-ordinator, RCU (Directrice par intérim de l'Unité de Coordination Régionale) Ministry of State, Ministry of Environment of Côte d'Ivoire (Ministère de l'Environnement de la Côte d'Ivoire) 20 BP 650 Abidjan 20, Côte d'Ivoire <b>Tel:</b> (225) 20 211183/078 72018 <b>Fax:</b> (225) 20 211183/20 222050 <b>E-mail:</b> wacaf@aviso.ci / kabanassere@hotmail.com</p>
<p><b>44. Expert</b> <b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme. Marie Mukonkole-Mayele</b> Ministry of Environment (Ministère de l'Environnement) B.P. 12348 Kinshasa-Gombe DRC <b>Tel:</b> 243-810525842 <b>Fax:</b> 243-8843675 <b>E-mail:</b> mayelerose@yahoo.fr</p>

<p>45. WCS (Stratégie Mondiale de la Conservation) Canary Current LME Project (CCLME) (Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries)</p> <p>RE/RCD</p>	<p><b>M. Andrew Cooke</b> Regional Coordinator (Coordinateur Régional) Canary Current LME Project (Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries) Commission sous Régionale des Pêches Dakar, Sénégal Tel: +2216299373 E-mail: cclme@sentoo.sn / andrewcooke@sentoo.sn</p>
<b>Participants du Gabon</b>	
<p>46.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Jean Marie Odjaga</b> Ministère de Finances Cell: 241-030148/051861</p>
<p>47.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Mesmin Edou</b> Ministère de l'Enseignement Supérieur Cell: 241-379799</p>
<p>48.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Franklin Essono Abaga</b> Ministère des Travaux Publics Cell: 241-293944</p>
<p>49.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Raphael Minko</b> UPEGA (Union Pétrolière Gabonaise – POG) Cell: 241-840099 E-mail: Raphael.minko@shell.com</p>
<p>50.</p> <p>RE</p>	<p><b>Mme. Agnes Raivaud</b> Conseil Gabonais des Chargeurs CGC B.P. 1163 Libreville, Gabon Tel: 241-36-25-84</p>
<p>51.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Nicaise Moulombi</b> Président Croissance Saine Environnement B.P. 1563 Libreville, Gabon Tel: 241-246808 Fax: 241-720690 E-mail: croissancesaine@yahoo.fr / moulombi@hotmail.com</p>
<p>52.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Mathieu J. Angou-Ondo</b> Conseiller Ministre ECOFOR GABON Tel: 241-262914 E-mail: Angouondo@hotmail.com</p>
<p>53.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Julien Mombe Nguera</b> B.P. 1323 Libreville, Gabon Tel: 241-243826</p>
<p>54.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Pambo Moorangho</b> B.P. 1563 Libreville, Gabon Tel: 241-246808 E-mail: croissancesaince@yahoo.fr</p>
<p>55.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Hubert Ondo Ondo</b> Association Gabonaise pour la lutte contre l'insalubrite B.P. 13703 Libreville, Gabon Tel: 241-141914/919191 E-mail: ondohubert2000@yahoo.fr</p>
<p>56.</p> <p>RE</p>	<p><b>M. Bruno Moukanby</b> Charge d'Etudes au Cabinet Du Ministre de l'ECO forestiere B.P. 496 Libreville, Gabon Tel: 241-053850</p>

57. RE	<b>M. Jean Richard Angangoye</b> Secrétaire Exécutive RAPAC Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> jp_angangoye@yahoo.fr / rapac@assala.com
58. RE	<b>M. Pierre Nguema Oniane</b> DGDN B.P. 408 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-276783/731248 <b>E-mail:</b> pieroniane@caramial.com
59. RE	<b>M. Jean Bernard Mombo</b> UOB Libreville <b>Tel:</b> 338919 <b>E-mail:</b> jb.mombo@netcourrier.com
60. RE	<b>M. Gilbert Samedi</b> Directeur de l'HPA (MSP) B.P. 940 <b>Tel:</b> 241-945263 <b>E-mail:</b> samedigilbert@yahoo.fr
61. RE	<b>Mme. Marthe Mapangou</b> ONG EDEN B.P. 5486 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-312623 <b>E-mail:</b> eden.gabon@laposte.net
62. RE	<b>M. Sylvestre Makanga</b> Planification/DPIP B.P. 172 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-261765 <b>E-mail:</b> wpromus@yahoo.fr
63. RE	<b>M. Jean-Bernard Mombo</b> Université Omar Bongo B.P. 2684 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-338919 <b>E-mail:</b> jb.mombo@netcourrier.com
64. RE	<b>M. Gatién Abdon Mamas</b> ONG World Promus B.P. 8130 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-205081 <b>E-mail:</b> mamas_abdongatien@yahoo.fr
65. RE	<b>M. Christian Mbina</b> B.P. 7248 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-444852/260666 <b>E-mail:</b> Christmbina@hotmail.com
66. RE	<b>M. Edzo Nguema</b> Ministère d'Aménagement du Territoire B.P. 843 <b>E-mail:</b> nguemaedzo@yahoo.fr
67. RE	<b>M. Ibouily Moussavou</b> B.P. 219 Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> jdmusaibisili@yahoo.fr
68.	<b>M. Stéphane Mundunga</b> Gros Bouquet

<b>RE</b>	B.P. 1276 Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> mundunga@caramail.com
<b>69.</b> <b>RE</b>	<b>M. Rodrigue Abourou Otego</b> Directeur des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature B.P. 3903 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> (241) 722700 <b>Fax:</b> (241) 747098 <b>E-mail:</b> abourou_rodrigue@yahoo.fr

<b>Secrétariat du PNUE</b>	
<b>69. Division of Environmental Conventions (DEC) - Regional Seas</b> <b>(Division des Conventions Environnementales DCE)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Ellik Adler</b> Regional Seas Coordinator (Coordinateur du Programme des Mers Régionales) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P. O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254 20 624544 <b>Fax:</b> 254-20 624618 <b>E-mail:</b> Ellik.Adler@unep.org
<b>70. Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (GPA)</b> <b>(Programme d'Action Mondial pour la Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières contre les Activités d'origine terrestre)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Anjan Datta</b> GPA Coordination Officer (Responsable de la coordination des Activités du GPA) UNEP/GPA P. O. Box 16227 2900 BE, The Hague Netherlands (La Haye, Pays-Bas) <b>Tel:</b> (31 70) 311 4467 <b>Fax:</b> (31 70) 311 6648 <b>E-mail:</b> a.datta@unep.nl
<b>71. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>M. Dixon Waruinge</b> Programme Officer (Responsable de Programme) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC P. O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> (254 20) 622025 <b>Fax:</b> (254 20) 623203 <b>E-mail:</b> Dixon.Waruinge@unep.org
<b>72. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Ulrika Gunnartz</b> Junior Professional Officer (Responsable auxiliaire) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P.O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254-20-621247 <b>Fax:</b> 254-20-621203 <b>E-mail:</b> ulrika.gunnartz@unep.org
<b>73. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Anne Mbatia</b> Project Assistant (Assistante de Projet) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P.O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254-20-623130 <b>Fax:</b> 254-20-623203 <b>E-mail:</b> anne.mbatia@unep.org